



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 11 février 2025, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 160, montée Séguin (lot 2 047 665)

Nature et effet de la demande :

Dans la zone A-21, permettre la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage avec sous-sol à flanc de talus dont la hauteur totale s'élève à 10,2m, alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 8 m pour un bâtiment d'un étage, mesurée entre le niveau du sol et le faite de la toiture.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 20^e jour de janvier 2025.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 20 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de janvier 2025.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe